

## EXTRAIT DE LA NOTICE CONCOURS COMMUNS VOIE A-BCPST 2022

La notice complète du concours doit être **OBLIGATOIREMENT lue**

disponible sur le site du SCAV : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Espace CONCOURS – A BCPST – Se préparer »

**Date d'inscription** : du vendredi 10 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022 à 17h00 sur :

[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) rubrique « Espace CONCOURS – A BCPST – S'inscrire »

**Aucune inscription ne sera acceptée après le mardi 11 janvier 2022 à 17h00**

### CONSTITUTION DU DOSSIER :

Les candidats doivent impérativement **s'inscrire en ligne** et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés

Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant le **mercredi 19 janvier 2022 à 17h00**.

- Une photocopie **recto-verso** de la **carte nationale d'identité ou du passeport** en cours de validité (valable jusqu'à fin juillet 2022)
- Attestation JDC (journée défense et citoyenneté)
- Candidats boursiers : fournir la copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse au titre de l'année 2021-2022.
- Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'Etat » soit la mention « pupille de la Nation »

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer **entre le mardi 11 janvier 2022 à 17h01 et le mercredi 19 janvier 2022 à 17h00**.

**DEMANDES D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES** : le dossier de demande d'aménagement d'épreuves doit être transmis au Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires au plus tard le **mercredi 19 janvier 2022**.

### Épreuves d'admissibilité

Du mardi 26 avril au vendredi 29 avril 2022

DATES	DUREES	HORAIRES	ÉPREUVES	COEFFICIENTS					
				A BIO	A ENV	A PC BIO	POLYTECH A BIO	X BIO	ENSTIB
Mardi 26 avril 2022	3h00	8h30 à 11h30	Biologie, épreuve de synthèse	4	5	2	4	4	2
	3h30	13h30 à 17h	Modélisation mathématique et informatique	4	3	4	4	4	2
Mercredi 27 avril 2022	3h00	8h30 à 11h30	Physique-chimie, résolution de problème	4	4	4	3	4	1
	2h30	13h00 à 15h30	Méthodes de calcul et raisonnement	4	3	4		8	2
	2h00	16h15 à 18h15	Langue vivante facultative	*	*	*			
Jeudi 28 avril 2022	4h00	8h30 à 12h30	SVT, épreuve sur support de documents	4	5	2		4	2
	3h00	14h00 à 17h00	Composition de Français	4	5	4	3	4	2
Vendredi 29 avril 2022	3h00	8h30 à 11h30	Physique-Chimie, analyse de documents scientifiques	4	4	4			1
	2h00	13h30 à 15h30	Langue vivante obligatoire : Anglais	+3 à l'admission	+2 à l'admission	+3 à l'admission	2	4	2

\* Points au-dessus de la moyenne sur 20 à l'admission

Chaque candidat devra télécharger sa **convocation individuelle** aux épreuves écrites sur le site : <http://www.concours-agro-veto.net>, rubrique « Espace CONCOURS – A BCPST – Admissibilité », en principe à partir du vendredi 8 avril 2022.

### Épreuves d'admission

Du jeudi 16 juin 2022 au vendredi 08 juillet 2022

ÉPREUVES	Temps de préparation	Durée de l'interrogation	Coefficients			
			A BIO	A ENV	A PC BIO	POLYTECH A BIO
Epreuve pratique de Biologie	-	3 heures	3	4	2	
Oral de Biologie	30 minutes	30 minutes	3	4		
Mathématiques pratiques et Informatique	30 minutes	40 minutes	4	2	4	
Physique-Chimie, argumentation et échange	15 minutes	30 minutes	3	3	4	
Physique-Chimie, activité expérimentale	-	3 heures	3	3	4	
Oral de Géographie	45 minutes	30 minutes	3	2		
Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)	-	30 minutes	4	4	4	4
Langue vivante obligatoire : Anglais	30 minutes	30 minutes	3	3	3	

Pour les concours X BIO, ENSTIB se reporter aux sites concernés (voir notice).

Chaque candidat devra télécharger sa **convocation individuelle** aux épreuves orales sur le site : <http://www.concours-agro-veto.net>, rubrique « Espace CONCOURS – A BCPST – Admission », au plus tard le mercredi 8 juin 2022.

**Important** : Envoi du dossier TIPE au plus tard le **vendredi 3 juin 2022** (cachet de la poste faisant foi).  
Dépôt du dossier TIPE sur le site du SCEI entre le **jeudi 26 mai et le vendredi 3 juin 2022 (minuit)**. [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

#### **PUBLICATIONS DES RESULTATS :**

Résultats d'admissibilité : **mercredi 25 mai 2022**  
Résultats d'admission : **jeudi 21 juillet 2022**

#### **DEMANDE DE VERIFICATION DE NOTES :**

**Admissibilité : jusqu'au samedi 28 mai 2022 inclus**

**Admission : jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 inclus** (sur la base du bulletin de notes provisoire délivré avant le jury d'admission).

Par mail via le formulaire contact de votre espace personnel du SCEI.

#### **COMMUNICATION DES COPIES : jusqu'au mercredi 31 août 2022**

Par demande écrite par le biais du formulaire (Annexe IV de la notice), à envoyer par courrier au service des concours agronomiques et vétérinaires.

#### **FORMULATION DES VŒUX : du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 au le vendredi 22 juillet 2022 à 12h00.**

#### **PROPOSITIONS D'AFFECTATION :**

La **1<sup>ère</sup> proposition d'intégration** dans une école pourra être consultée sur le site [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net), « Espace CONCOURS – A BCPST – Vœux et Affectations », en principe le **lundi 25 juillet 2022**.